

# SUD OUEST

ENTRETIEN **Lundi 15 août 2011**

## Les voies du mécénat

**PÉRIGORD NOIR** Président du Festival de musique, Jean-Luc Soulé intéresse depuis longtemps les entreprises au monde de la culture

**A**ncien diplomate, chargé de cours à Science Po Paris, Jean-Luc Soulé préside depuis 1983 le Festival de musique classique du Périgord noir. Il est aussi le créateur de la société Mécénat et entreprise, qui assure l'interface entre grands groupes, PME, collectivités et porteurs de projets.

« **Sud Ouest** ». Comment en êtes-vous venu à vous intéresser au mécénat d'entreprise ?

**Jean-Luc Soulé.** Dès le début, je me suis dit que je n'allais pas financer le festival que par des crédits publics et je ne souhaitais pas avoir des prix de places dissuasifs. C'était donc un vœu autant qu'une nécessité. La première année, pour 6 000 francs de budget on avait pour 2 000 francs de publicité d'entreprises, grâce à nos relations.

Quelle part de mécénat avez-vous dans le budget de votre festival ?

Pour un budget qui avoisine les 700 000 euros, il y a 40 % de mécénat (entreprises et particuliers), 30 % de subventions (État, Région, Département, communes) et 30 % de ressources propres (billetterie). En France, la part du mécénat est en moyenne plutôt de 15 %. J'essaie d'avoir des partenaires de même niveau et d'avoir avec eux une logique gagnant-gagnant... La culture est un lieu neutre qui rassemble des gens d'horizons différents, c'est un lieu d'échange...

Depuis trente ans, les textes ont bien évolué.



Jean-Luc Soulé. PH. FRÉDÉRIC THIERRY

« **En France, la part du mécénat est en moyenne plutôt de l'ordre du 15 %** »

La loi de 2003, dite loi Aillagon, a fait bouger les textes avec une administration fiscale qui était, à l'époque, très durement pointée contre le monde associatif. On a élaboré un amendement spectacle vivant qui a permis de considérer le droit pour des associations de percevoir des fonds au titre du mécénat de la part des entreprises. Ce qui a sauvé pas mal d'acteurs culturels... Après, est venu tout un mouvement législatif qui s'est rajouté, avec les déductions ISF, les Monuments historiques...

Ces dispositifs sont-ils aujourd'hui assez complets ?  
Récemment j'ai été auditionné par

une mission d'information de l'Assemblée nationale sur ce sujet. Il faut faire bouger le seuil qui prévoit que seulement 0,5 % du chiffre d'affaires peut être concerné par le mécénat, dans le cadre des 60 % déductibles sur l'impôt des sociétés. Une entreprise qui a un CA de 1 million d'euros ne peut pas donner plus de 5 000 euros. Une PME atteint très vite le seuil de déduction possible. Il faudrait obtenir un montant minimum de 10 000 euros. Cela permettrait de faire plus.

Quelles sont les pistes nouvelles pour développer le mécénat.

Il y a des possibilités sur des projets territoriaux. Par exemple, avec la CCI du Maine-et-Loire, nous avons créé une fondation multi-entreprise. L'effet défiscalisation joue dès le départ et la fondation s'investit dans des projets ou aide des associations. Nous avons regroupé 27 entreprises qui ont récolté 1 million d'euros. Ça a créé toute une dynamique locale dans ce département. Des exemples de ce type se sont mis en place à Toulouse et Perpignan.

En période de crise, trouve-t-on encore des mécènes ?

Le mécénat ne concerne pas que la culture, mais aussi la santé, la recherche... Le mécénat des particuliers est encore modeste pour la culture, mais il peut se développer. Il faut aussi penser au mécénat de l'étranger. Une fondation suisse aide notre festival. Lascaux est un nom qui parle aux entreprises chinoises...  
**Recueilli par Hervé Chassain**